



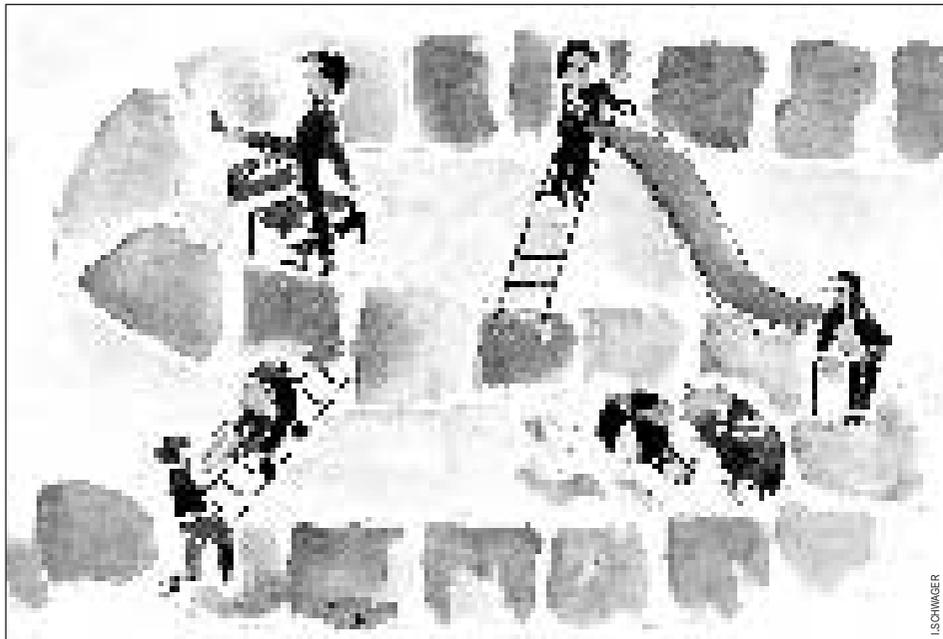
N° 113  
10 juillet 2002  
Bimensuel

## Le Courrier du DFJ:

### Fin d'année scolaire: des cours originaux

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, supplément de *La Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec un dossier consacré à la fin de l'année scolaire dans les établissements. Quelques jours séparent la fin de la période des évaluations et la fin officielle des cours. Comme chaque année, cela a donné l'occasion aux enseignants de développer des cours plus ludiques qu'à l'habitude, mais dont le contenu a toujours une assise éducative.

## Test de l'été: que savez-vous de la nouvelle loi sur le personnel?



## Dans ce numéro



Le Conseil d'Etat répond aux revendications du personnel soignant. **2**



Prestations de la Caisse de pensions. **6**



20 postes vacants. **7**



Les décisions de la quinzaine. **11**



Photos: new york après New York. **12**

Les nouvelles lois sur le personnel et la caisse de pensions entreront en vigueur en 2003. La votation du 2 juin par laquelle le peuple vaudois a accepté la suppression de la nomination des fonctionnaires et la décision ultérieure des syndicats de ne pas déposer de référendum contre ces lois ont supprimé les derniers obstacles devant cette échéance.

Pour le Service du personnel et les personnes impliquées dans la mise en oeuvre, il reste néanmoins un important

travail de mise en forme des règlements d'application. Les autres collaborateurs de l'Etat peuvent mettre ce temps à profit pour peaufiner leur connaissance des nouvelles dispositions et des droits et obligations qui leur sont liés. La semaine de vacances supplémentaire ou la réduction du temps de travail hebdomadaire de 42h30 à 41h30 sont des nouveautés connues. Mais connaissez-vous toutes les autres subtilités du texte? Essayez de répondre aux questions du jeu-test! **pages 4 à 6**

## Mouvements à différents postes clés de l'administration

Ça bouge à la tête de l'administration cantonale! Pas moins de quatre postes de haut niveau auront prochainement de nouveaux titulaires. Le premier changement annoncé touche le commandement de la Police cantonale. Pierre Aepli partant à la retraite, il sera remplacé par Eric Lehmann dès le 1<sup>er</sup> octobre.

Autre changement d'importance, un administrateur a été nommé à la tête de la FAREAS en la personne de l'avocat et député radical Eric Golaz.

Par ailleurs, le poste de secrétaire général du Département de la formation et de la jeunesse était à repourvoir depuis ce printemps. Ce sera Jean-Paul

Jubin, actuellement premier conseiller juridique au Service de justice, de l'intérieur et des cultes, qui l'occupera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 en principe.

Enfin, le chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, Olivier Meuwly, a annoncé son départ. L'interim sera assuré par Jean-Paul Jubin. **page 3**



# La réponse du Conseil d'Etat aux revendications du personnel soignant

*Pas de changement dans la classification, mais des délais de progression plus brefs. C'est la réponse du Conseil d'Etat aux revendications des laborantins CFC, des infirmières assistantes et des auxiliaires de l'OMSV.*

Les laborantins CFC, les infirmières assistantes et les auxiliaires de l'Organisation médico-social vaudois (OMSV) ont présenté des revendications salariales à la suite de la revalorisation du personnel soignant diplômé, intervenue le 1er janvier 2002. Le Conseil d'Etat a décidé d'examiner ces revendications sectorielles dans



## PETITES ANNONCES

**Vacances:** à Zermatt, appartement mansardé, 1 pièce + cuisine + balcon/plein sud, face au Cervin, à 500 mètres de la gare et du métro, à 2 min. du bus, pour 2 à 4 personnes. 90 à 130 francs/jour selon saison. Tél.: 079/412 83 18.

**A vendre:** belle ferme franc-comtoise à 75 min. de Lausanne dans village charmant entouré de sentiers VTT, équestres, randonnées. Surface habitable entièrement rénovée: 175 m<sup>2</sup>; chauffage central, cheminée, 3 s.d.b; cave voûtée, grange, étables. 270'000 francs (frais inclus). Tel. 021/ 647 66 61 (le soir).

**Cherche à louer:** appartement 2 pièces, région la Côte (Rolle et environs), avec balcon ou terrasse, cuisine agencée. Loyer max. 1300 francs charges comprises. Tél. privé 021/826 06 38.

le cadre d'une évaluation générale des fonctions sanitaires des secteurs public et parapublic.

L'objectif est de disposer le plus rapidement possible d'une vue d'ensemble dans le cadre de la démarche DECFO (pour description et évaluation des fonctions) actuellement en cours dans l'administration cantonale, et à laquelle la commission paritaire, la COPAR, est associée. La classification actuelle a en effet tendance à surpondérer la formation au détriment de l'expérience ou du travail effectivement accompli dans de nombreuses professions. La démarche DEFECO permettra d'assurer l'égalité de traitement en fonction de critères objectifs: formation requise, expérience acquise, degré de responsabilité, aptitudes relationnelles exigées, etc.

Dans l'immédiat, le Conseil d'Etat répond partiellement aux revendications des laborantins CFC, des infirmières assistantes et des auxiliaires de l'OMSV en facilitant les promotions individuelles ou en améliorant les conditions de travail.

Pour les laborantins CFC, le Conseil d'Etat a donc décidé de ne pas modifier leur classification de base, suivant ainsi les recommandations de la commission paritaire. Il a cependant réduit la durée

de la pratique professionnelle jusqu'ici nécessaire avant de pouvoir obtenir une promotion. Désormais, un laborantin CFC pourra être promu premier laborantin (classes 12-14) après une année de pratique professionnelle (au lieu de trois actuellement); laborantin principal (classes 14-16) après trois ans (au lieu de six) et laborantin spécialisé (classes 16-18) après quatre ans (au lieu de huit).

En ce qui concerne les infirmières assistantes, le Conseil d'Etat a fixé à une année le délai à partir duquel la promotion en tant que première infirmière assistante (en classes 13-15) doit intervenir. Il encourage par ailleurs les employeurs à tout mettre en œuvre afin de favoriser l'accès à la formation passerelle qui permet d'obtenir le diplôme d'infirmière.

Pour les auxiliaires de santé et de ménage de l'OMSV, le Conseil d'Etat a confirmé la base de référence des classifications actuellement en vigueur. Sensible au problème posé par le statut horaire, il a toutefois prévu un montant de 1,5 million au budget 2003. Il permettra de financer des améliorations telles que la prise en compte du temps effectif de déplacement et le paiement des jours fériés.

## Une vue d'ensemble pour l'avenir

Le Conseil d'Etat souligne l'importance qu'il accorde à la démarche de classification générale des fonctions dans l'administration et au principe d'égalité de traitement auquel elle doit répondre. Cette démarche, d'ores et déjà engagée, comprendra une procédure d'évaluation des fonctions sanitaires de manière à assurer une vision équitable et objective de la situation de toutes les professions concernées.



**La Gazette**  
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Jacqueline Lemahieu, Isabel Balitzer Domon, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

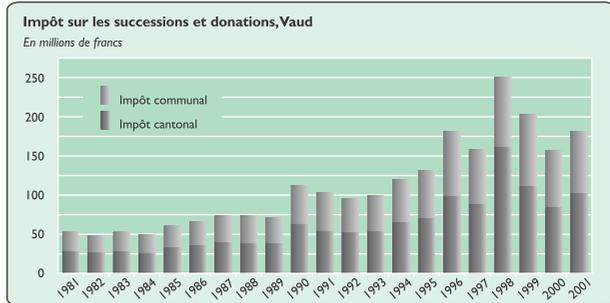
E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

## Héritages et dons: plus de 100 millions de francs

En 2001, l'impôt cantonal sur les successions et donations a ramené 103 millions de francs dans les caisses de l'Etat de Vaud. Le courrier bimestriel du SCRIS, *Numerus*, fournit des indications statistiques dans ces domaines.

De juillet 2000 à juillet 2001, l'administration cantonale des impôts a enregistré 4196 successions et donations, touchant 6480 héritiers et 1870 bénéficiaires de dons. La moitié des successions porte sur une somme inférieure à 190'000 francs, alors que 11% d'entre elles dépassent le million de francs.

L'application de l'initiative pour la suppression de l'impôt en ligne directe descendante et entre conjoints aurait privé l'Etat de



43 millions de francs (- 41%) l'an dernier.

Le numéro de juin de *Numerus* propose en outre une étude comparative sur les prestations complémentaires et un dossier sur le développement des HES.

NUMERUS N° 3, juin 2002, édité par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), 021 316 29 99, stat.vaud@scris.vd.ch.

## Eric Golaz est le nouvel administrateur de la FAREAS

Le Conseil d'Etat a désigné un nouvel administrateur à la tête de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS). Son choix s'est porté sur Me Eric Golaz.

La tâche de Me Golaz sera notamment de conduire les réformes qui découlent du rapport de Me Bernard Ziegler, publié en avril dernier. Il s'agira de transformer la structure juridique de la FAREAS et de gérer le passage de la FAREAS du DSAS au DIRE.

Le Conseil d'Etat estime que l'évolution que va vivre la FAREAS justifie l'engagement d'un nouvel administrateur. Député radical depuis 1993, ex-président de son groupe, avocat,



président de la Ligue suisse contre le cancer, président à la compétence reconnue de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) sur les EMS, la personnalité d'Eric Golaz correspondait au profil recherché.

Le mandat qui est confié à M. Golaz représente un taux d'activité de 40%.

Dans le cadre de ses responsabilités d'organe supérieur de la fondation, M. Golaz est chargé d'accompagner les mutations de la FAREAS afin de lui permettre de se resituer dans le giron de l'Etat. Il devra veiller à la bonne exécution des tâches d'hébergement des requérants d'asile durant la période de mutation, ainsi que des responsabilités financières qui en découlent, notamment envers l'Office des réfugiés et le canton.

L'administrateur appuiera également le chef du DIRE dans sa réflexion sur les aspects opérationnels et stratégiques. Le mandat de M. Golaz prendra fin au plus tard à l'entrée en vigueur du nouveau statut de la FAREAS.

## Un nouveau secrétaire général pour le DFJ

Le Conseil d'Etat a désigné au poste de Secrétaire général du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) Monsieur Jean-Paul Jubin, actuellement premier conseiller juridique et chef de la division justice et législation du Service de justice, de l'intérieur et des cultes. M. Jubin entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2003 au plus tard.



Au terme d'une procédure de concours, M. Jean-Paul Jubin a été choisi parmi cinquante candidats pour exercer la fonction de Secrétaire général du DFJ. Entré au

service de l'Etat de Vaud en 1997 en qualité de conseiller juridique, il est devenu premier conseiller juridique en 1999, puis chef de la division justice et législation du Service de justice, de l'intérieur et des cultes à partir de mars 2000. Jean-Paul Jubin prendra sa fonction au DFJ après avoir assuré, à partir du mois d'août prochain, l'intérim du chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes. Sa parfaite connaissance des institutions et du fonctionnement de l'administration vaudoise, sa rigueur et sa grande capacité de travail ainsi que son ouverture d'esprit et son sens aigu des contacts lui permettront de recentrer l'activité du secrétariat général sur son rôle d'état-major et de soutien logistique à la Cheffe et aux services du Département.

Jean-Paul Jubin est né le 11 janvier 1950. Diplômé en chimie de l'Université de Lausanne en 1975, licencié en droit de la même Université en 1981, docteur en droit de l'Université de Lausanne, il est également titulaire d'un brevet d'avocat vaudois. Sa thèse de doctorat portait sur la notion de service public en droit suisse - l'exemple des CFF. Le nouveau Secrétaire général a exercé la profession d'avocat pendant 12 ans. Il a également assuré la charge de vice-président du tribunal des Prud'hommes pendant 7 ans.

M. Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, continue d'assurer l'intérim ainsi que la réorganisation du Secrétariat général jusqu'à l'arrivée de M. Jubin, prévue au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

## Le chef du SJIC annonce son départ pour le 31 août

Engagé en mars 2000 pour assurer la direction du nouveau Service de justice, de l'intérieur et des

cultes (SJIC), M. Olivier Meuwly a décidé de mettre un terme à ses fonctions.

En mars 2000 était créé le Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC), qui fédérait sous le même toit les missions jusque-là dévolues au Service de justice et de législation et au Service de l'intérieur et des cultes, à savoir principalement le service juridique de l'Etat, les relations avec les communes, les préfectures et les institutions religieuses, ainsi que la conduite des projets EtaCom, Ré-

forme de l'organisation judiciaire et Votelec.

M. Olivier Meuwly, en accord avec son chef de département, a décidé de mettre un terme à ses fonctions à la tête du SJIC pour le 31 août prochain. Le Conseil d'Etat a accepté sa démission en lui adressant tous ses vœux de succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

Jean-Paul Jubin, 1<sup>er</sup> conseiller juridique au SJIC, assurera l'intérim jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau chef de service.



CHRIS BLASER

## Eric Lehmann, futur commandant de la Police cantonale

Pour succéder à Pierre Aepli au poste de commandant de la Police cantonale, le Conseil d'Etat a choisi Eric Lehmann, ancien journaliste, actuellement directeur général de Provins et président de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). Au concours à fin janvier, le poste a suscité une douzaine de candidatures. Les entretiens de sélection et les tests de per-

sonnalité et de capacités en management ont duré plusieurs semaines. Eric Lehmann, 55 ans, s'est imposé comme répondant le mieux aux exigences de ce poste stratégique et dépassant la sphère strictement cantonale.

Eric Lehmann entrera en fonctions dès le 1<sup>er</sup> septembre 2002, et il reprendra le commandement de la Police cantonale le 1<sup>er</sup> octobre.



ARC / DOMINIQUE FAVRE



Votre enfant a moins de 12 ans. Pour vous en occuper lorsqu'il est malade, vous avez droit à un congé payé total par an de

- 7 jours si vous êtes la mère de l'enfant ( allez au 14)
- 5 jours que vous soyez le père ou la mère de l'enfant ( allez au 9)



Vous êtes trop optimiste ! Vous toucherez 60% de votre dernier salaire assuré au moment de la retraite, plus l'AVS bien sûr. Passez à la question 5.

La nouvelle loi prévoit un temps de formation pour toutes les personnes employées à l'Etat; il sera consacré à une formation continue choisie d'entente avec le responsable de l'unité ou du service. Sur un an, ce crédit est

- d'une semaine (allez au 18)
- de trois jours ( allez au 11)

Eh non ! Il faut avoir cotisé pendant 35 ans pour bénéficier d'une pleine retraite dès 60 ans. Allez donc voir la dernière question, la 15.

Sur chaque salaire, la cotisation à la caisse de pensions est de 24%. Pour garantir la neutralité des coûts de la nouvelle loi, votre participation à la caisse de pensions augmentera. Actuellement, vous en payez le 8% et l'Etat le 16%. Avec la nouvelle loi, cette proportion passe à:

- une répartition moitié/moitié (allez au 12)
  - à 9% pour vous, 15% pour l'Etat (allez au 19)

# Nouvelle Loi sur le personnel: testez vos connaissances

La règle du jeu est simple: débutez à la case n°1 et laissez-vous guider. Si votre réponse est correcte, vous arrivez directement sur une nouvelle question. Selon vos réponses, vous emprunterez des chemins différents. A chaque numéro par lequel vous passez, commencez par **cocher le petit carré en haut à gauche, AVANT de lire le texte correspondant.** A la fin, comptez le nombre de cases que vous avez cochées dans le parcours.

Si vous avez:

- entre 11 et 12 coches. Délégué syndical, collaborateur ayant participé à la gestation de la nouvelle loi ou passionné de questions liées au personnel, vous êtes incollable sur la nouvelle loi. Le Comité de pilotage vous dit bravo et espère que vous pourrez servir de relais auprès de vos collègues pour mettre au courant les moins avertis.
- entre 13 et 14 coches. Pas si mal! Vous avez certainement suivi le débat d'assez près et avez peut-être déjà établi le programme de votre cinquième semaine de vacances en 2003. L'étude des petites subtilités et autres avantages de la nouvelle loi pourrait s'y inscrire, à temps perdu.
- entre 15 et 16 coches. L'essentiel des nouveautés apportées par la nouvelle loi ne vous a pas échappé. Il vous reste quelques mois avant l'entrée en vigueur pour vous mettre à jour concernant les détails.

- entre 17 et 20. Vous n'avez pas encore fait le plein de vos lectures de plage? Le texte de la nouvelle loi (voir références pour l'obtenir ci-contre) peut aussi se lire la tête reposée et les pieds dans l'eau.

Faux, la COPAR sera composée à parts égales de représentants du Conseil d'Etat et du personnel. Testez la question 3.

En plus de ce congé en cas de maladie de l'enfant, de nouveaux congés payés sont prévus pour faciliter la vie de famille:

- un congé de paternité de 5 jours,
- un congé d'adoption de deux mois pour le père ou la mère,
- un congé d'allaitement d'un mois à la suite du congé de maternité.

Parmi les congés énumérés, y en a-t-il un ou deux qui ne soit pas accordé? Votre réponse est oui, passez au point 20. Si vous pensez que tous sont accordés, passez au 13.

C'est vrai! Proposez donc de nouveaux aménagements à vos collègues et réjouissez-vous déjà, car en 2003 tout le monde aura au moins cinq semaines de vacances.

Avec la nouvelle loi l'âge auquel vous avez droit à une retraite complète ne change pas. Il est de 60 ans en général, pour autant que vous ayez cotisé à la caisse de pensions pendant:

- 35 ans ( allez au 15)
- 25 ans ( allez au 4)

Faux, le travail de nuit est compensé à 120% en temps de congé. Allez donc à la question 17.

Dès 2003, un plein temps sera effectué en 41 h 30 par semaine au lieu de 42 h 30, sans réduction de salaire. Vous avez sans aucun doute retenu ceci, mais d'autres points moins spectaculaires vous auront peut-être échappé. Pour savoir si vous êtes un «pro» de la nouvelle loi – et de quelques dispositions qui ne changent pas – répondez à nos questions.

Le 2 juin, le peuple vaudois a accepté la suppression de la nomination. Peu après, les syndicats ont annoncé leur décision de ne pas déposer de référendum sur les nouvelles lois du personnel et de la caisse de pensions. Dès lors, celles-ci pourront entrer en vigueur dès 2003.

Le Service du personnel (SPEV) prépare activement les règlements d'application qui précisent certaines dispositions législatives, comme par exemple l'aménagement du

temps de travail, les entretiens d'appréciation ou encore le traitement des données personnelles. Les bases du règlement sont élaborées par des groupes thématiques puis traitées par le comité de pilotage (voir encadré). Après consultation auprès des responsables des ressources humaines des départements et des services, les nouvelles dispositions seront soumises au Conseil d'Etat. En octobre, elles devraient être adoptées et rendues publiques.

Pour accompagner l'introduction de la nouvelle loi, une formation sera délivrée aux personnes qui auront à l'appliquer et tous les collaborateurs de l'Etat devront connaître leurs droits et obligations liés aux nouvelles dispositions. Dès que les règlements seront approuvés par le Conseil d'Etat, leur contenu sera diffusé.

Pour en savoir plus, recherchez «Loi sur le personnel» sur le site web de l'Etat de Vaud. Vous pouvez obtenir le texte des nouvelles lois auprès du Service du personnel, tél. 021 316 19 23. Pour obtenir des informations sur la Caisse de pensions, appelez le 021 348 24 43.

### Comité de pilotage de la nouvelle loi sur le personnel

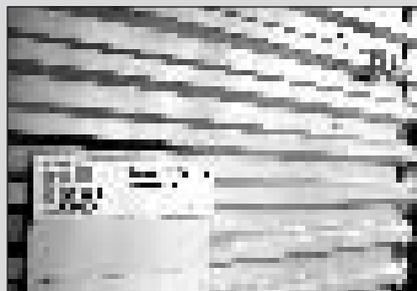
Pour le Service du personnel: Francesco Casale, adjoint au directeur de projet, Frédéric Daler, chef du SPEV, Filip Grund, direction du projet, et Dominique Hayoz, directeur des ressources humaines. Pour les chefs de services de l'Etat: Jean-Marie Brandt, chef du service des impôts, Vincent Hort, secrétaire général du Département de l'économie. Pour la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF): Cédric Eperon, président de la FSF, Jean-Marc Haller, Jean-Pierre Pasche. En qualité d'expert: Yves Emery, professeur à l'IDHEAP.

La nouvelle loi prévoit plus de souplesse dans l'aménagement du temps de travail. Dès 2003, chaque service pourra donc s'organiser selon le système qui convient le mieux à ses activités si le changement répond au vœu des trois-quarts des collaborateurs. Vrai ou faux? Quelle que soit votre réponse, passez au point 8.

Faux! Tous les congés énumérés à la question 9 figurent dans la nouvelle loi. Passez donc à la question 13.

La nouvelle loi prévoit encore la création d'une Commission paritaire (COPAR) qui est une autorité de recours dans divers cas prévus par la loi. Elle se compose de six représentants du personnel et de

- 6 représentants du Conseil d'Etat (allez au 3)
- 3 représentants du Conseil d'Etat et 3 personnalités hors de l'Administration choisies par le Grand Conseil (allez au 10)



Faux! Viendra peut-être le jour où... En attendant nous aurons tous droit à trois jours de formation par an. Et si vous faisiez encore la question 11...

Parlons donc de la nouvelle politique salariale qui étend les augmentations annuelles sur 20 ans au lieu de 15. Quelle autre mesure est prise :

- l'introduction de primes individuelles ou collectives (allez au 7)
- l'introduction d'un lien direct entre l'entretien d'évaluation qui sera généralisé et le salaire (allez au 16)

Faux! L'entretien d'évaluation qui sera généralisé progressivement dans toute l'administration ne sera pas lié au salaire. Passez à la question 7.

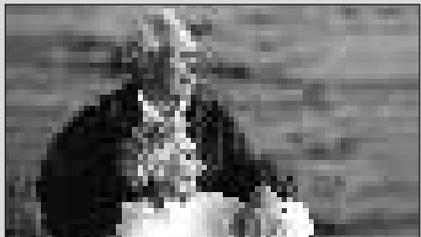
Si votre activité vous demande de travailler de nuit, ce travail sera:
 

- compensé en temps de congé à 120% (allez au 17)
- rémunéré à 110% (allez au 6)

Non, la participation des collaborateurs augmente de 1%, soit 9% au lieu de 8%. Passez à la question 19.

Au moment de la retraite votre rente ne changera pas si votre salaire assuré annuel est inférieur à 100'000 francs. Par rapport à votre dernier salaire, vous en toucherez donc:
 

- les trois quarts (allez au 2)
- le 60% (allez au 5)



Faux! Le père, comme la mère a droit à un congé en cas de maladie de l'enfant de cinq jours par an. Allez donc à la question 9.

# Nouvelle loi sur le personnel: des exemples de prestations de la Caisse de pensions

La nouvelle Loi sur le personnel ainsi que celle sur la caisse de pensions entreront progressivement en vigueur dès janvier 2003. Suite à l'article «Quelques vérités sur les prestations de la Caisse de pensions» (*Gazette* n°109), le Service du personnel propose quelques exemples concrets, tandis que la Caisse de pensions ouvre une ligne téléphonique pour tous les collaborateurs-assurés (021/ 348 24 43).



RICHARDS

## Exemple 1: salaire annuel brut inférieur à 61'800 francs

Un assuré est entré dans la Caisse à 27 ans. Son salaire annuel brut est de 59'058 francs. Le salaire cotisant obtenu après soustraction de la déduction de coordination de 12'360 francs

est de 46'698 francs. La pension de retraite servie à 62 ans après 35 années d'assurance se monte à 60% du dernier salaire cotisant, soit 2334,90 francs par mois.

## Exemple 2: salaire annuel brut compris entre 61'800 et 74'160 francs

Le salaire annuel brut d'un assuré s'élève à 65'104 francs. Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le salaire cotisant était de 65'104 - 12'360 = 52'744 francs. La nouvelle déduction de coordination est calculée comme suit:

$$12'360 + \frac{65'104 - 61'800}{2} = 14'012$$

Son salaire cotisant s'élèverait donc à 65'104 - 14'012 = 51'092 francs, mais il est maintenu à 52'744 francs car, selon les dispositions transitoires, cet assuré demeure au bénéfice de son ancien salaire cotisant aussi longtemps que l'augmentation de la déduction de coordination ne sera pas compensée par des augmentations du salaire brut.

## Exemple 3: salaire annuel brut supérieur à 100'000 francs

Un assuré est entré dans la Caisse à 27 ans. Son salaire annuel brut est de 123'632 francs. Jusqu'à concurrence du plafond de 100'000 francs (plan de base), les mêmes règles que dans l'exemple 2 sont appliquées (déduction de coordination, maintien du salaire cotisant).

A l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, une portion de la prestation de sortie de 118'042 francs correspondant à la

diminution du salaire assuré dans le plan de base est transférée dans le compte individuel de l'assuré.

Pour la part dépassant le plafond, le système individualisé est le suivant: une bonification de 4962,70 francs, soit 21% de 23'632 francs est ajoutée chaque année au compte individuel de l'assuré porteur d'un intérêt annuel de 4%.

Lors de la retraite à 62 ans, l'avoir de

vieillesse est converti en rente au taux de 6,7%.

Le système individualisé procure une rente complémentaire de

$$\frac{207'276,15 \times 0,067}{12} = 1157,30 \text{ francs par mois.}$$

Cette rente s'ajoute à la rente qui découle du plan de base.

Année	Age	Salaire brut	Part soumise au plan complémentaire	Taux de bonifications	Bonifications	Intérêts	Avoir de vieillesse
01.01.02							118 042,00
2002	55	123 632	23 632	21 %	4962,70	4721,70	127 726,40
2003	56	123 632	23 632	21 %	4962,70	5109,05	137 798,15
2004	57	123 632	23 632	21 %	4962,70	5511,95	148 272,80
2005	58	123 632	23 632	21 %	4962,70	5930,90	159 166,40
2006	59	123 632	23 632	21 %	4962,70	6366,65	170 495,75
2007	60	123 632	23 632	21 %	4962,70	6819,85	182 278,30
2008	61	123 632	23 632	21 %	4962,70	7291,15	194 532,15
2009	62	123 632	23 632	21 %	4962,70	7781,30	207 276,15

# Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

## DEC Département de l'économie

### Maître-esse à l'École d'agriculture de Grange-Verney et responsable de la Station cantonale pour la culture des champs 100%

**Mission:** maître-esse d'agriculture pour l'enseignement des branches de production végétale. Chef-fe de la Station cantonale pour la culture des champs (SCCC) (cl. 24-28).

**Profil:** diplôme d'ingénieur-e agronome ou titre universitaire jugé équivalent. Bonne facilité de contact avec les professionnels de la branche et leurs organisations. Bonne formation pédagogique (possibilité de formation en cours d'emploi).

**Renseignements:** M. Thierry Gallandat, 021/995.34.34

**Adresse:** réf. 3618G, Ecole et stations agricoles cantonales de Grange-Verney, M. Charles-Louis Morel – 1510 Moudon

### Employé-e d'administration pour l'ORP d'Orbe 100%

**Mission:** au sein de l'ORP, travailler en lien direct avec le chef d'office. Collaborer à la réception, aux relations téléphoniques, au traitement du courrier. Effectuer la correspondance pour le chef d'office et les conseillers, la prise de procès-verbaux lors des séances internes. Assurer la bonne gestion du programme de planification des vacances, congés et absences diverses du personnel. Participer à la tenue et mise à jour des directives assurance-qualité internes. Participer à la formation et à l'encadrement d'un apprenti (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Effectue de manière indépendante des travaux administratifs demandant de l'initiative. Maîtrise de la langue française et aisance rédactionnelle. Maîtrise de l'environnement MS Office. Aptitude au travail dans un environnement constamment ouvert au public. Précision et discrétion, sens de la confidentialité, de l'anticipation et de l'organisation, disponibilité et mobilité.

**Renseignements:** M. Jean-François Müller, 024/442.89.70

**Adresse:** réf. 3612G, Office régional de placement, M. Jean-François Müller, Rue des Remparts 23 – 1350 Orbe

### Employé-e d'administration pour l'ORP de Payerne 50%

**Mission:** accueil, téléphones, travaux de réception, renseignements généraux aux usagers, tâches administratives et de soutien au travail de conseiller (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Intérêt et goût pour le domaine des assurances sociales. Bonne capacité rédactionnelle et maîtrise de l'environnement MS Office. Mobilité géographique.

**Renseignements:** M. Salvatore Mazza, 026/662.43.30

**Adresse:** réf. 3613G, Office régional de placement, M. Salvatore Mazza, Rue d'Yverdon 21 – 1530 Payerne

## DFJ Département de la formation et de la jeunesse

### Chef-fe de projets de recherche pour le Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) 60%

**Mission:** élaborer des projets de recherche permettant de contribuer à la régulation des systèmes de formation. Conduire des recherches de manière autonome et en collaboration. Recueillir et analyser des données, en dégager les éléments significatifs, utiles pour les enseignants, les décideurs ou les formateurs. Elaborer des comptes rendus de recherche sous la forme de rapports, d'articles, de conférences et d'animations (cl. 25-28).

**Profil:** titre universitaire, avec pratique de 3 ans en règle générale dans le domaine de la recherche. Aptitude à diriger un groupe de chercheurs ou à assumer seul-e la conduite d'une recherche. Licence en sciences humaines, intérêt marqué pour les questions pédagogiques. Maîtrise des instruments statistiques. Aisance dans la communication orale et écrite, capacité à collaborer au sein d'équipes de travail.

**Renseignements:** M. Alex Blanchet, 021/316.36.18

**Adresse:** réf. 3621G, URSP, M. Alex Blanchet, Bellerive 34, CP – 1014 Lausanne

### Maître C d'enseignement professionnel supérieur (Chargé-e de cours de photographie) pour l'École cantonale d'art de Lausanne 40% à 60%

**Mission:** enseignement (essentiellement pratique et orienté vers des projets) (cl. 24-28).

**Profil:** diplôme d'une école technique supérieure. Avoir occupé durant 3 ans en règle générale un poste important dans l'industrie ou avoir pratiqué l'enseignement professionnel. Enseigne dans les écoles techniques supérieures et les écoles supérieures reconnues de niveau équivalent. Expérience et solides connaissances théoriques et techniques dans le domaine de la photographie professionnelle artistique. Sens de la communication, Capacité à motiver et à encadrer des étudiants. Enthousiasme, ouverture culturelle.

**Renseignements:** M. Pierre Keller, 021/316.99.32

**Adresse:** réf. 3615G, Ecole cantonale d'art de Lausanne, M. Pierre Keller, Av. de l'Elysée 4 – 1006 Lausanne

### Conseiller/ère en orientation A ou B (Chef-fe de l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle de Prilly) 100%

**Mission:** recevoir jeunes et adultes pour les aider à élaborer un projet scolaire ou professionnel. Par des entretiens psychologiques, des examens psychotechniques, évaluer avec le/la consultant/e ses ressources, ses potentialités, ses motivations et ses acquis afin de lui apporter le meilleur appui. Le travail en orientation inclut également l'information scolaire et professionnelle, la maîtrise d'une vaste documentation et, le cas échéant, le recours à des partenaires institutionnels ou privés pour atteindre l'objectif fixé en plein accord avec le/la consultante-e.

**Profil:** conseiller/ère en orientation A: licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle, ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans en règle générale en tant que conseiller/ère en orientation. Ou diplôme post-licence de conseiller en orientation ou titre jugé équivalent. Conseiller/ère en orientation B: licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle, ou titre jugé équivalent. L'OSP Vaudoise étant actuellement en phase de réorganisation structurelle, le chef de l'Office sera remplacé par un/e conseiller/ère en orientation. Le versement d'une indemnité de remplacement de fonction est prévu, en application de l'article 65 du statut.

**Renseignements:** Mme Isabel Taher, 021/315.65.50

**Adresse:** réf. 3609G, Secrétariat général du DFJ, M. Christian Pilloud, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

### Conseiller/ère en orientation A ou B (Chef-fe de l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle d'Aigle) 100%

**Mission:** recevoir jeunes et adultes pour les aider à élaborer un projet scolaire ou professionnel. Par des entretiens psychologiques, des examens psychotechniques, évaluer avec le/la consultant-e ses ressources, ses potentialités, ses motivations et ses acquis afin de lui apporter le meilleur appui. Le travail en orientation inclut également l'information scolaire et professionnelle, la maîtrise d'une vaste documentation et, le cas échéant, le recours à des partenaires institutionnels ou privés pour atteindre l'objectif fixé en plein accord avec le/la consultante-e.

**Profil:** conseiller/ère en orientation A: licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle, ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans en règle générale en tant que conseiller/ère en orientation. Ou diplôme post-licence de conseiller en orientation ou titre jugé équivalent. Conseiller/ère en orientation B: licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle, ou titre jugé équivalent. L'OSP Vaudoise étant actuellement en phase de réorganisation structurelle, le chef de l'Office sera remplacé par un/e conseiller/ère en orientation. Le versement d'une indemnité de remplacement de fonction est prévu, en application de l'article 65 du statut.

**Renseignements:** Mme Isabel Taher, 021/315.65.50

**Adresse:** réf. 3608G, Secrétariat général du DFJ, M. Christian Pilloud, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

### Employé-e principal-e d'administration pour le Service de la protection de la jeunesse 50%

**Mission:** établissement du courrier. Centrale téléphonique. Formation de l'apprenti (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise du français (rédaction et orthographe) et de la dactylographie.

**Renseignements:** M. Jean-Daniel Perrosset, 021/316.53.29

**Adresse:** réf. 3623G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP – 1014 Lausanne

## Employé-e principal-e d'administration pour le Service de la protection de la jeunesse 40%

**Mission:** ouverture et gestion (comptabilité) de dossiers. Saisie informatique (cl. 14-16).

**Profil:** Employé-e principal-e d'administration (cl. 14-16): CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Aisance dans les chiffres (comptabilité, informatique, calculs). Perspectives éventuelles d'augmentation du taux d'activité jusqu'à 80%.

**Renseignements:** M. Jean-Daniel Perroset, 021/316.53.29

**Adresse:** réf. 3624G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP – 1014 Lausanne

## DSAS Département de la santé et de l'action sociale

### Médecin cantonal-e, Service de la santé publique 100%

**Mission:** en votre qualité de référent-e médical-e de l'Administration cantonale vaudoise, de ses services et du Conseil d'Etat, vous dirigez l'Unité médicale du Service de la santé publique, que vous représentez au sein de diverses commissions. En collaboration avec le Chef de service, vous gérez les relations avec le Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Vous participez à l'élaboration et à la mise à jour d'une politique de santé publique cantonale et contribuez, en collaboration avec d'autres instances, à maintenir et améliorer la qualité des pratiques professionnelles dans le domaine de la santé. Vous êtes seul-e compétent-e dans certains domaines (maladies transmissibles, procréation médicale assistée, référence en matière médico-éthique, autorisations de traitements de substitution pour toxicomanes, relations avec les médecins ayant une fonction officielle) ou travaillez en collaboration dans d'autres domaines, comme les autorisations d'exercer délivrées aux professionnels de la santé (y compris les aspects disciplinaires). Vous êtes responsable de différents aspects financiers et budgétaires (hors-classe).

**Profil:** diplôme fédéral de médecin et titre FMH de spécialiste en santé publique ou jugé équivalent. Vous justifiez de quelques années d'expérience clinique en établissement hospitalier ou en cabinet, ainsi que dans le domaine de la santé publique et/ou de la médecine sociale et préventive; vous possédez la connaissance des institutions et des réseaux sanitaires vaudois; vous êtes apte à établir des contacts avec des experts; vous faites preuve de compétences dans le domaine de la gestion de projet; le domaine de la statistique médicale vous est familier; vous comprenez l'allemand et l'anglais parlés et écrits. Personnalité charismatique et diplomate, vous savez négocier et intervenir en qualité de médiateur/trice.

**Délai d'envoi des candidatures:** 15 juillet 2002.

**Renseignements:** M. Marc Diserens, 021/316.42.41

**Adresse:** réf. 3614G, Service de la santé publique, M. Marc Diserens, Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne

### Assistant-e social-e pour le Centre médico-social de Pully 60%

**Mission:** activité au sein d'une équipe pluridisciplinaire: informations, aide et conseils aux clients pour des problèmes sociaux (familiaux, professionnels, psychologiques, de logement, d'assurances ou d'ordre financier et juridique). Recherche de fonds privés pour des aides ponctuelles. Organisation d'hébergements temporaires ou définitifs. Formation et encadrement du personnel auxiliaire, des stagiaires et des bénévoles (cl. 17-19).

**Profil:** diplôme d'assistant-e social-e. Intérêt pour le travail avec les personnes âgées. Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire dans un milieu extra-hospitalier. Bonne capacité d'adaptation, maîtrise des outils informatiques. Permis de conduire et véhicule.

**Renseignements:** Mme Isabelle Brès-Bigey, 021/728.24.54

**Adresse:** Apromad, Mme Patrizia Clivaz Luchez, En Budron C7, CP 33 – 1052 Le Mont

## DIRE Département des institutions et des relations extérieures

### Secrétaire pour le Service de la population, secteurs Départs de la division Asile 100%

**Mission:** entreprendre toutes les démarches nécessaires pour organiser le départ des requérants d'asile déboutés. Mener des entretiens avec les personnes concernées en vue de leur départ (cl. 15-18).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Maîtrise de l'allemand et/ou de l'anglais. Intérêt pour l'actualité politique mondiale et connaissances géographiques. Utilisateur PC (bureautique MS).

**Renseignements:** Mme Marija Cudina, 021/316.48.92

**Adresse:** réf. 3629G, Service de la population, Mme Marianne Grütter, Av. de Beaulieu 19 – 1014 Lausanne

## DFIN Département des finances

### Adjoint-e juriste A (juriste départemental-e) pour le Secrétariat général 100%

**Mission:** vous êtes responsable de dossiers liés à la compétence du Département des finances (élaboration et mise en place de la future Loi cantonale sur la protection des données, finalisation de la Loi sur les finances, traitements des successions dévolues à l'Etat, adaptation de la législation en cas d'acceptation de la nouvelle constitution) et fournissez sur mandat un appui juridique efficace à la Secrétaire générale et aux services du département dans l'élaboration des dossiers. En qualité de juriste départemental-e, vous examinez et validez les propositions soumises au Conseil d'Etat, établissez les avis de droit, textes normatifs et rapports (cl. 27-31).

**Profil:** Brevet d'avocat. Expérience confirmée et fort intérêt pour le droit administratif et économique. Capacité à développer des visions stratégiques, aptitudes à travailler et à collaborer en équipe, esprit d'ouverture et de flexibilité.

**Renseignements:** Mme Isabelle Salomé, 021/316.20.10

**Adresse:** réf. 3569G, Secrétariat général du DFIN, M. Philippe Mathis, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

### Employé-e principal-e d'administration au Service du personnel (secteur salaires) 100%

**Mission:** préparation et saisie de mutations salariales. Suivi de la gestion administrative du personnel. Divers travaux inhérents au secteur des salaires (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise de Zedig souhaitée.

**Renseignements:** M. Adrien Pletti, 021/316.19.40

**Adresse:** réf. 3616G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Adrien Pletti, Caroline 4 – 1014 Lausanne

### Employé-e principal-e d'administration au Service du personnel 100%

**Mission:** fournir un appui administratif à l'ensemble des activités du secteur organisation (50%): gestion administrative de dossiers, opérations de saisie, mise à jour d'échéanciers, mise en forme d'organigrammes et de tableaux, rédaction de courriers-typés. Rédiger des offres d'emploi pour le secteur Bilan, recrutement et mobilité (50%) (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Capacité rédactionnelle et parfaite orthographe. Précision et méthode. Aisance dans l'utilisation de progiciels en général et maîtrise de MS Office. Connaissance de l'Administration cantonale vaudoise: atout.

Délai d'envoi des candidatures: lundi 22 juillet 2002.

**Renseignements:** Mme Silvana Palagi, 021/316.19.17

**Adresse:** réf. 3617G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, Mme Silvana Palagi, Caroline 4 - 1014 Lausanne

### Employé-e d'administration ou Secrétaire au Registre foncier du district d'Aigle 100%

**Mission:** au sein d'une petite équipe, vous effectuez tous les travaux administratifs du Registre foncier. Ce travail varié demande un certain sens de l'initiative et de l'indépendance.

**Profil:** employé-e d'administration (cl. 10-12): CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Secrétaire: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Formation dans le domaine du registre foncier. Connaissance de Word et d'Excel sur PC. Esprit d'équipe, sens de l'organisation et précision.

**Renseignements:** M. Jean-Michel Wulliens, 024/466.26.79

**Adresse:** réf. 3610G, Registre foncier du district d'Aigle, M. Jean-Michel Wulliens, Place du Marché 1 – 1860 Aigle

### Employé-e d'administration ou Employé-e principal-e d'administration pour l'Administration cantonale des impôts 90%

**Mission:** vous assumerez de manière autonome le secrétariat de la division juridique et législative et assurerez également le suivi du centre de documentation. Outre les tâches administratives courantes (traitement du courrier, tenue de l'agenda du chef de la division, etc.), vous gèrerez aussi la réception téléphonique de la section.

**Profil:** employé-e d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Employé-e principal-e d'administration: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière

indépendante. Vous avez quelques années d'expérience dans un domaine administratif ou similaire, une excellente orthographe et de bonnes connaissances des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes, Access) et appréciez les activités variées. Organisée, autonome, dotée d'un bon esprit d'initiative, vous possédez également un excellent sens de l'analyse, de la communication, de l'entregent et un réel sens de la qualité de service.

**Renseignements:** M. Pierre Curchod, 021/316.20.73

**Adresse:** réf. 3620G, Administration cantonale vaudoise des impôts, Mme Brigitte Panchaud, Av. Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne 18

## DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

### Chargé-e de recherche (Conseiller/ère en personnel) pour le Secrétariat général 100%

**Mission:** rattaché-e à l'unité ressources humaines départementale, en appui aux services et au chef de département, vous serez appelé-e à seconder le responsable dans les domaines suivants: recrutement et mobilité interne (analyse des profils de poste, rédaction des annonces, analyse des dossiers, conduite d'entretiens, finalisation des engagements et accueil des nouveaux collaborateurs. Suivi des transferts et de la mobilité accompagnée). Conduite de projets RH (participation à des groupes de travail, responsabilité de la conduite de certains projets internes ou transversaux). Gestion des apprenti-es (recensement des places vacantes, coordination de l'engagement des apprenti-es du département, promotion de la nouvelle politique, accueil et suivi). Formation continue (identification des besoins internes de formation, suivi des plans individuels de formation, participation aux séances de travail avec les organismes de formation) (cl. 22-25).

**Profil:** titre universitaire, pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans en règle générale en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Formation universitaire ou brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel. Expérience de quelques années dans le domaine des ressources humaines. La connaissance de l'administration serait un atout. Facilité dans les contacts et bonne résistance au stress. Aisance tant

dans des tâches de coordination que dans l'analyse et la synthèse de dossiers. Bonne connaissance des outils informatiques standards. Intérêt marqué pour les institutions et le service public.

**Renseignements:** M. Antonio Racciatti, 021/316.45.08

**Adresse:** réf. 3611G, Secrétariat général du DSE, M. Antonio Racciatti, Pl. du Château 1 – 1014 Lausanne

## OJV

Ordre judiciaire vaudois

### Premier greffier-substitut (H/F) au Tribunal d'arrondissement de Lausanne 100%

**Mission:** s'assurer de la bonne marche du greffe pénal, dépouiller les dossiers pénaux et rédiger de brèves décisions judiciaires notamment. Assister le greffier dans les tâches administratives déléguées par le premier président et remplacer le greffier durant ses absences (cl. 23-26).

**Profil:** licence en droit. Pratique de 3 ans en règle générale. Sens des responsabilités, facilité dans les contacts, expérience dans le domaine judiciaire pénal souhaitée.

**Renseignements:** M. Philippe Dousse, 021/316.68.68

**Adresse:** réf. 3625G, M. le Premier président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Palais de justice de Montbenon, Av. E.-Ansermet 2 – 1014 Lausanne

### Secrétaire juriste à l'Office du juge d'instruction cantonal 50%

**Mission:** rédaction des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête, participation aux audiences de juges, recherches juridiques, éventuellement gestion des dossiers (courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones, etc.) (cl. 22-25).

**Profil:** licence en droit. Maîtrise du français, connaissance d'un traitement de texte, goût pour la rédaction, sens de l'organisation.

**Renseignements:** Mme Françoise Dessaux, 021/316.64.70

**Adresse:** réf. 3626G, M. le Juge d'instruction cantonal, Valentin 34 – 1014 Lausanne

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

## BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)



## SYNDICATS

### Nouveau Bureau exécutif de la FSF

La Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) a tenu son assemblée ordinaire des délégués en date du 20 juin 2002 dans la grande salle du Grenier bernois à Morges.

L'assemblée a débuté en présence du conseiller d'Etat Pascal Broulis, qui a répondu aux questions de l'assemblée sur la politique du personnel et l'état des finances du canton de Vaud. Lors de la partie statutaire, elle a renouvelé le bureau exécutif de la FSF, qui aura à sa tête, à partir du 1er juillet 2002, une présidente, Mme Sylvie Winkler.

Sylvie Winkler est enseignante au premier cycle primaire et municipale socialiste à la Tour-de-Peilz où elle dirige la police. Elle a présidé pendant 5 ans l'association vaudoise des maître(sse)s primaires et fait

partie du comité cantonal de la société pédagogique vaudoise.

Voici les autres membres du nouveau bureau exécutif:

- Cedric Eperon, président sortant, reste au Bureau Exécutif en qualité de membre, il travaille en qualité de chef de groupe au Service de Protection de la Jeunesse où il est responsable de l'Unité d'Analyse et d'Actions Brèves (UNAAB).
- Ferdinand Perreaud est instituteur retraité. Ancien président de la FSF de 1974 à 1982 et de la SPV, il est actuellement président de l'Union des Retraités de

l'Etat de Vaud (UREV). Il a également été député socialiste au Grand Conseil durant de nombreuses années.

- Jean-Pierre Pasche est responsable de l'atelier d'imprimerie des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) et collabore notamment à la formation des détenus en vue de leur réinsertion après leur détention.
- Jean-Marc Haller est secrétaire général de la Société Pédagogique Vaudoise (SPV).
- Alain Rossier est inspecteur à la Police de sûreté depuis 1990 et travaille à la Brigade financière. Il est président du Syndicat de la Sûreté vaudoise.

Personnes de contact:

Cedric EPERON, 079-5437240, Sylvie WINKLER, 079-6371663

FSF, Case postale 27, 1000 Lausanne 19, tél. 021-6917797, mail fsf@bluewin.ch



## Les décisions de la quinzaine

### DEC

Département de l'économie

#### Travailleurs au noir: vers une intensification des contrôles

Le Conseil d'Etat charge le Service de l'emploi d'effectuer des contrôles au sein des entreprises employant des travailleurs extra-européens. Ces contrôles seront plus intenses que l'été dernier. Une lettre a été adressée aux préfets leur recommandant d'infliger des sanctions sévères aux employeurs qui enfreignent la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers et violent les dispositions légales et les normes conventionnelles.

*DEC, Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021 316 60 10*

#### L'Etat renonce à financer SWISS et participe à la plainte contre SAirGroup

Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas contribuer au financement de la nouvelle compagnie aérienne SWISS et de participer à la plainte pénale déposée par les cantons de Genève et de Neuchâtel contre les organes de SAirGroup. L'Exécutif répond ainsi aux résolutions des députés Jean-Marie Surer et Noël Crausaz. L'état des finances cantonales est le principal motif pour ne pas contribuer au redimensionnement de l'aviation civile nationale. En outre, l'Etat se portera partie civile dans le cadre de la plainte pénale en cours, étant donné la perte comptable que le Canton enregistre (1,8 mios) suite la débâcle de Swissair.

*Lionel Eperon, secrétaire général adjoint, 021 316 60 14*

#### Mise en consultation du projet de loi sur le tourisme

Le Conseil d'Etat a chargé le Département de l'économie de procéder à une consultation d'une durée de trois mois relative au projet de loi sur le tourisme dans le Canton de Vaud. Ce projet a pour but d'intégrer la politique touristique à la politique de développement économique. Outre les mesures d'organisation, le projet prévoit notamment le financement du dispositif par l'introduction d'une taxe de tourisme prélevée auprès des opérateurs économiques bénéficiant du flux touristique, ainsi que la création d'une enveloppe cantonale de cautionnement touristique de 10 millions.

*Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021 316 63 99*

#### Conflits collectifs: projet de loi en consultation

Le Conseil d'Etat met en consultation publique un projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1942 sur la prévention et le règlement des conflits collectifs. Le projet propose une modernisation de cette loi, notamment par une mise en conformité avec le Concordat intercantonal en matière d'arbitrage, adopté par le Canton de Vaud en 1970. Cette modification permettra essentiellement de clarifier les notions de conciliation et d'arbitrage.

*Anne-Claude Chatton - Christine Mercier, juristes, 021 316 60 08*

#### Nouveau règlement sur le logement des employés par les employeurs

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur le logement des employés par les employeurs, en répondant simultanément à une interpellation du député Xavier Koeb sur les conditions de logement des ouvriers saisonniers. Le dispositif proposé précise que le Service de l'emploi - plus spécifiquement l'Inspection cantonale du travail - est désormais l'autorité à laquelle les personnes concernées par la problématique du logement du personnel peuvent s'adresser.

*Pierre Fellay, collaborateur personnel de la cheffe de département, 021 316 60*

### DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

#### Renoncement au projet de loi ADIESBIS sur l'informatique hospitalière

Dans le cadre de la réorganisation de l'informatique des hôpitaux régionaux vaudois, le Conseil d'Etat a mis en consultation en 2001 un projet de loi visant à créer une institution de droit public (ADIESBIS) devant succéder à l'Association d'informatique des établissements sanitaires. Compte tenu des réponses à la consultation, le Conseil d'Etat a renoncé au projet de loi. En revanche, il maintient le principe de l'obligation de collaboration faite aux hôpitaux. Il présentera à cet effet un projet de modification légale au Grand Conseil.

*Jean-Jacques Gloor, adjoint, Service de la santé publique, 021 316 42 27*

#### Financement d'investissements pour l'informatique des hôpitaux régionaux

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un crédit de 1,5 million à l'Association d'informatique des établissements sanitaires afin de lui permettre de sécuriser ses applications et de poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, sous réserve de l'avis de la Commission des finances du Grand Conseil. Un exposé des motifs et projet de décret sera présenté prochainement au Grand Conseil pour financer les investissements informatiques des hôpitaux régionaux vaudois durant les prochaines années.

*Jean-Jacques Gloor, adjoint, Service de la santé publique, 021 316 42 27*

### DFIN

Département des finances

#### Poursuite du projet «description et évaluation des fonctions»

Le Conseil d'Etat a réaffirmé sa volonté de mener à bien la démarche de Description des emplois et de classification des fonctions (DECFO), dans le cadre de la nouvelle politique salariale de la fonction publique. En réponse à l'interpellation du député Jean-Robert Yersin ainsi qu'à un courrier du syndicat SUD, le Conseil d'Etat a confirmé le maintien de la structure du projet telle que décidée l'an dernier. Le gouvernement actuel estime que la méthode choisie offre les meilleures garanties de rigueur, d'équité, et que son application offre toute la transparence requise. Pour améliorer le contrôle politique du dispositif d'évaluation, le Conseil d'Etat sera associé plus directement aux travaux de la Commission paritaire DECFO.

*Me Filip Grund, SPEV, 021/ 316 19 03.*

### DINF

Département des infrastructures

#### Centralisation des architectes: suites d'une mesure de la Table ronde

Le Conseil d'Etat a adopté les mesures de substitution pour la mesure de la Table ronde concernant la centralisation des architectes de l'Etat. Ces mesures consistent en des transferts de postes dans les domaines des constructions scolaires, des équipements sportifs, des ateliers et des jardins de l'Etat. Les rationalisations induites par ces transferts permettront de réaliser une économie de 526'000 francs d'ici 2007 et d'atteindre la cible financière souhaitée par la Table ronde.

*Jean-Luc Perret, secrétaire général du DINF, 021 316 70 03*

### DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

#### Grande Cariçaie : recherche d'une ultime solution entre nature et chalets

Sans préjuger de son aboutissement, le Conseil d'Etat est ouvert à une réflexion sur l'avenir des chalets situés dans les réserves et zones protégées de la rive sud du Lac de Neuchâtel ; dans ce sens, il a nommé un groupe de travail chargé d'étudier toutes les composantes d'un « contrat nature » qui pourrait constituer une alternative à la démolition de ces chalets. Répondant à trois postulats, le Conseil d'Etat a également accepté l'analyse relative aux impacts socio-économiques sur la région des mesures de protection prises pour la Grande-Cariçaie.

*Daniel Berner, délégué à l'environnement, 021 316 75 77*

# DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

## Budget 2002: réduction de l'enveloppe du programme de réallocation

Après avoir voté le décret accordant un crédit de 13,5 millions au programme 2002 de réallocation des ressources, le Grand Conseil a adopté un amendement réduisant de 5 millions le budget «mandats» de l'Etat concernant les 41 projets du programme 2002 de réallocation. Le Conseil d'Etat a procédé à des réductions budgétaires comprises entre 1 et 100% de 31 projets du programme pour un total de Fr. 1'615'800.-. Pour le surplus, le Conseil d'Etat soumettra à la Commission des finances une demande de crédit supplémentaire.

Jean-Philippe Bezat, Démarche de modernisation, 021 316 25 46

## Organisation judiciaire : nouveaux traitements de certains magistrats

Dans le cadre du projet de la réforme de l'organisation judiciaire, le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret fixant le traitement de certains magistrats de l'ordre judiciaire. Cette décision met fin à un système de rémunération basé sur l'émolument et intègre les juges de paix dans le système salarial de l'Etat de Vaud.

Susana Garcia, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, tél. 021 316 45 45

## Prévoyance professionnelle: vers une surveillance renforcée

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) consulte les cantons au sujet de son intention de renforcer la haute surveillance dans la prévoyance professionnelle afin de mieux répondre aux exigences de plus en plus élevées qui se posent dans ce domaine. Dans sa réponse à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le Conseil d'Etat accepte que l'Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud prenne à sa charge la responsabilité de surveiller 18 institutions de prévoyance collectives supplémentaires de caractère national et international et s'aligne ainsi sur les autres cantons romands.

Fabrice Weber, adjoint, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45

## Renouvellement de la Chambre cantonale consultative des immigrés

Le Conseil d'Etat a décidé de renouveler la composition de la Chambre cantonale consultative des immigrés et de préciser son mandat. Pour remplacer à sa présidence Me Marguerite Florio, qui a démissionné au 31 décembre 2001, le Conseil d'Etat a désigné M. Josef Zisyadis, conseiller national et ancien conseiller d'Etat, qui l'avait déjà présidée lors de sa création en 1998.

Frédéric Chevally, 021 316 05 18

## Fonds de péréquation 2003-2004

Le Conseil d'Etat a fixé la contribution des communes au fonds de péréquation directe horizontale pour les années 2003-2004 et sa redistribution. L'alimentation (13 points d'impôt) et les critères de redistribution et la pondération sont inchangés. Le Grand Conseil traitera de cet objet en septembre.

Denis Décosterd, chef de projet, 021 351 81 55 ou 079 312 74 89

# DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

## Contrats de prestations dans la formation professionnelle

Le Conseil d'Etat a décidé d'approuver les contrats de prestations du Service de la formation professionnelle et des Etablissements cantonaux d'enseignement et de perfectionne-

ment professionnels, qui ont été renouvelés pour l'année 2002.

Olivier Droz, Service de la formation professionnelle, 021 316 63 60

## Restructuration et entretien des locaux de la HEP

La HEP assume, sur le site des Cèdres, à Lausanne, les missions (formations initiales complémentaires et continues des maîtres) naguère dévolues à une dizaine d'institutions, dispersées sur une dizaine de sites également. Un investissement pour une restructuration et un entretien des locaux s'avère indispensable. Tel est le but du crédit d'études de Fr. 1'500'000.-- que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil. Parallèlement, un crédit de Fr. 2'817'000.-- est sollicité pour un premier équipement et aménagement du bâtiment de l'Avenue des Bains 21, échangé avec l'EPFL, qui peut en contrepartie utiliser les sous-sols de l'Aula.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021 316 34 01

# L'Etat souscrit la totalité de l'augmentation de capital de la BCV

L'Etat de Vaud souscrira jusqu'à la totalité de l'augmentation de capital de 640 millions de francs prévue par la Banque cantonale vaudoise pour provisionner massivement ses fonds propres. Actionnaire majoritaire de l'établissement avec 50,1% de ses parts, le Canton était engagé jusqu'ici pour moitié dans l'opération. Mais l'évolution défavorable des marchés, la baisse du cours de l'action BCV et le prix actuel de souscription jugé trop bas ont conduit le Conseil d'Etat à prendre cette décision, d'entente avec la banque.

## Pas de cantonalisation

Les actionnaires actuels de la BCV pourront exercer évidemment leur droit de souscription préférentiel. Pratiquement, l'Etat s'engage à reprendre les droits des actionnaires qui y renoncent. Tous les titres acquis par l'Etat qui dépasseront sa participation majoritaire au capital-actions

de la banque seront affectés au patrimoine financier du Canton. Celui-ci entend se défaire de cette part excédentaire à moyen terme, dans des conditions de marché plus favorables. Il attendra en outre la réalisation des réformes structurelles au sein de la BCV, adoptées le 25 juin dernier par le Grand Conseil, pour placer ces titres. La «cantonalisation» de l'établissement n'est par conséquent pas envisagée.

Le Conseil d'Etat a pris sa décision sur la base de

l'art.39 de la Loi sur les finances, qui autorise le Gouvernement à «décider la participation de l'Etat à des entreprises économiques d'intérêt général». Pour financer la part supplémentaire, le Parlement a autorisé la semaine dernière à une très large majorité un nouvel emprunt de 340 millions de francs au maximum. Ce plafond inclut le droit de souscription de l'Etablissement cantonal d'assurance, pour autant que celui-ci décide d'y renoncer.

## Les modalités de l'opération

Les nouveaux titres seront mis en souscription du 18 au 30 juillet à midi. La libération interviendra quant à elle le 12 août au plus tard. La BCV a décidé d'émettre 3'772'480 actions au prix de 170 francs chacune pour un total de 641,3 millions de francs. Ce montant représente une augmentation de 40% du

capital-actions de la banque, constitué jusqu'ici de 4'715'600 titres de 125 francs nominal. La relation proportionnelle permet ainsi aux actionnaires existants de souscrire quatre nouveaux titres pour cinq déjà en portefeuille, rapport qui devrait faciliter aux petits porteurs l'exercice de leur droit préférentiel.



# Mémoire d'une ville blessée

Plus de 80 photographes proposent une relecture de la tragédie du 11 septembre. Entre témoignage, censure et recherche esthétique. Le Musée de la photographie propose également une rétrospective de l'œuvre du Québécois Charles Gagnon.

**H**allucinantes et désespérantes à la fois, les images véhiculées par les vidéos privées et les caméras de télévision racontent la tragédie du 11 septembre. Sans chichi. Un spectacle en continu, cruel et surréaliste. Les photographies actuellement exposées au Musée de la photographie, pour certaines inédites, racontent la même tragédie mais autrement. Un arrêt sur image qui permet une réflexion critique. Ainsi fut mise en évidence la dualité de la photographie: à la fois instantané d'un choc émotionnel traumatique et portion d'histoire soumise à l'analyse et à la remise en question.

Une tragédie sous censure aussi puisque rapidement l'ensemble des médias américains a décidé de ne pas publier des clichés montrant des cadavres. L'exposition propose ainsi un aperçu des multiples fonctions de la photographie: preuve et témoignage, manipulation et censure, nostalgie d'un mythe et patriotisme, production artistique et nécessité d'une réflexion à long terme.

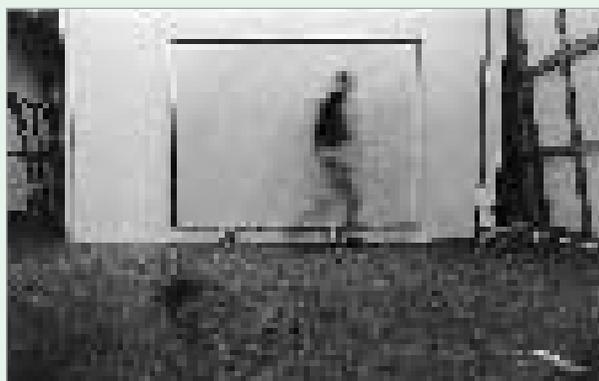


«Plume», par Carolina Salguero. Les tours du World Trade Center photographées depuis un port de Brooklyn, le 11 septembre 2001, à 9h30.

## L'urbain vu par Charles Gagnon

«Je crois que mes photographies parlent beaucoup de silence et sont souvent minimales (...), l'art n'est pas un moyen de communiquer, mais plutôt une forme de communion».

Figure de l'art contemporain au Québec, le peintre Charles Gagnon a photographié pendant plus de trente ans le paysage urbain et a sélectionné les images de cette rétrospective.



«Autportrait et tableau», 1968, Charles Gagnon.

«new york après New York – Mémoire d'une ville blessée» et «Rétrospective de l'œuvre de Charles Gagnon». Musée de l'Elysée, av. de l'Elysée 18, Lausanne.

Visites guidées gratuites par une historienne de l'art: dimanches 1<sup>er</sup> et 15 septembre, à 15h et 16h.

Du lundi au dimanche, de 11h à 18h. Jusqu'au 16 septembre.

## Expositions

**Espace Arlaud, Lausanne.** Deux archéologues suisses photographient la Grèce. Waldemar Deonna et Paul Collart, 1904-1939.

Une exposition du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire. Jusqu'au 8 sept.

*Autrefois la mer...le temps des ammonites.*

Une exposition du Musée cantonal de géologie consacrée à la plus belle collection privée de Suisse d'ammonites. Me-ve: 12h-18h, sa-di: 11h-17h. Jusqu'au 8 sept.

**Fondation Claude Verdan - Musée de la main, Lausanne.** Parfum - L'Expo. A la découverte interactive du monde du parfum. Jusqu'au 29 septembre.

**Musée de design et d'arts appliqués contemporains, Lausanne.** *Autant-Lara, un cinéaste contre tous.* Une exposition construite autour des archives personnelles du cinéaste qui les a léguées en 1996 à la Cinémathèque suisse. **Ateliers:** vendredi 12 juillet, de 11h à 13h (adultes/enfants), mercredi 17 juillet, de 11h à 13h (enfants) et mercredi 4 septembre, de 15h à 17h (enfants). Réservation: 021 315 25 30. **Visite guidée:** mardi 3 septembre, à 18h30. **Rétrospective intégrale des films de Claude Autant-Lara** à la Cinémathèque suisse jusqu'au 31 août. Jusqu'au 22 septembre.

**Musée historique de lausanne.** *Coiffes, bonnets et béguins de la fin du 18<sup>e</sup> au début du 20<sup>e</sup> siècle.* Quelque 120 bonnets et autres béguins fraîchement restaurés. Jusqu'au 22 décembre.

**CHUV, hall principal.** *Collection Eté 02.* Sélection d'une cinquantaine d'œuvres des collections du CHUV. Œuvres de Luc Andrié, Frédéric Clot, Jean Crotti, Antoine Delarue, Jürg Donatsch, Peggy Donatsch, Patrick Dutoit, Daniel Frank, Jean-Luc Manz, Jean-Claude Schauenberg, Anne Peverelli, Reussner, Olivier Sillig, Philippe Visson, René Walter et Deva Wolfram. Jusqu'au 22 août.

## Spectacles

**La saison théâtrale 2002-2003 Arts-Loisirs, à Gland.** *Dom Juan* de Molière, vendredi 4 octobre; *George et Alfred* de Marie-Françoise Hans, vendredi 15 novembre; *Madame Marguerite* avec Annie Girardot, vendredi 6 décembre; *Couple ouvert à deux battants* de Dario Fo et Franca Rame, vendredi 24 janvier; *Les Caprices de Marianne* d'Alfred Musset, vendredi 14 février; *Rufus se la raconte* avec Rufus, vendredi 28 mars. Tous les spectacles ont lieu à 20h30, au théâtre de Grand-Champ, de Gland. Abonnement: 120 francs. Réservation: 022 364 13 64.